

INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

Brèves

GUINÉE : PAS DE RÉFÉRENDUM NI D'ÉLECTIONS DIMANCHE

Un haut responsable des élections en Guinée a indiqué hier que le référendum constitutionnel et les législatives n'auront pas lieu dimanche, contrairement à ce qu'avait dit le président Alpha Condé. Ce référendum et ces législatives étaient initialement prévus le 1er mars. Le président en avait annoncé le report au dernier moment, dans un contexte de fortes tensions, de vive contestation de la part de l'opposition et de critiques émanant de la communauté internationale.

MOZAMBIQUE : TROIS JOURS AFFECTÉ PAR LES EFFETS DU CYCLONE IDAI

Près de 100 000 personnes sinistrées lors du passage du cyclone Idai sur le Mozambique, le Zimbabwe et le Malawi continuent à vivre dans des abris de fortune un an après la catastrophe, ont déploré mardi plusieurs ONG. Le 14 mars 2019, la tempête tropicale Idai a frappé de plein fouet la deuxième ville du Mozambique, Beira (centre), et ses 500.000 habitants puis a poursuivi sa route vers l'intérieur des terres au Zimbabwe et au Malawi voisins.

KAZAKHSTAN : TROIS PROPRIÉTÉS À LONDRES DU PRÉSIDENT DU MENACÉES DE SAISIE

Les autorités britanniques s'interrogent sur la légalité des fonds ayant permis l'achat par la famille de l'homme fort du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, de trois propriétés luxueuses à Londres désormais menacées de saisie, selon des documents présentés mardi à la justice. Ces propriétés sont visées par des "injonctions pour fortune inexplicite", procédures anticorruption lancées par l'agence britannique de lutte contre le crime (NCA) contre cinq sociétés offshore, qui ont demandé hier l'annulation de la procédure devant la Haute Cour de Londres.

Afrique du Sud : Cyril Ramaphosa blanchi dans un procès

Jonas OSSOMBEY (sources : AFP)
Libreville/Gabon

Le président sud-africain, président Cyril Ramaphosa, a remporté hier un combat important dans la poursuite de son mandat présidentiel. Car, la justice sud-africaine a tranché hier en sa faveur au sujet d'une controverse sur le financement de son parti, le Congrès national africain (ANC), estimant qu'il n'avait pas tenté de cacher au Parlement un don électoral.

A travers la publication d'un rapport en 2019, la médiatrice de la République Busisiwe Mkhwebane, chargée de la lutte contre la corruption, l'avait accusé d'avoir menti sur le financement de sa campagne de 2017. Ce document était accablant pour Cyril Ramaphosa, qui s'est fait le chantre de la lutte contre la corruption. Mme Mkhwebane l'avait accusé d'avoir trompé les députés de façon "délibérée" sur un don de 500.000 rands (environ 17 millions de Francs) de la part d'un groupe industriel sulfureux.

Interpellé par des députés, le chef de l'Etat avait initialement répondu que cette somme avait été versée à son fils Andile, consultant pour l'entreprise en question, Bosasa. Puis il avait fait marche arrière en affirmant qu'il s'agissait d'un don électoral fait, selon lui, à son insu. Il avait plaidé la bonne foi, assurant qu'il ne disposait pas des bonnes informations lorsqu'il avait répondu à la question au Parlement.

"Les conclusions" de la médiatrice selon lesquelles "le président n'aurait pas révélé des dons" pour sa campagne "sont irrationnelles", a déclaré le juge Elias Matojane. Le magistrat a également rejeté les soupçons de "blanchiment d'argent" et d'"enrichissement personnel" du chef de l'Etat avancés par la médiatrice, estimant qu'il n'y avait "rien" pour les étayer.

Le président Ramaphosa a "salué" le jugement, réaffirmant son "engagement pour un gouvernement honnête". Sollicité par les médias,



Le président Ramaphosa a gagné un procès important.

le porte-parole de la médiatrice, Oupa Segalwe, s'est contenté d'indiquer que son équipe étudiait le jugement avant "d'envisager la suite à donner".

Cyril Ramaphosa a décroché la présidence de l'ANC en décembre 2017 puis pris les rênes

du pays en février 2018 après la démission de Jacob Zuma, mis en cause dans des scandales politico-financiers.

Dans son jugement cinglant pour la médiatrice, la Haute Cour de Pretoria a estimé que Busisiwe Mkhwebane, réputée

proche de Jacob Zuma, avait "fait preuve d'un manque complet de connaissances de base du droit". Mme Mkhwebane, dont la justice a déjà annulé plusieurs rapports, est sous le coup d'une procédure parlementaire visant à mettre fin à son mandat, qui expire en 2023.

Le spectre Zuma

J.O
Libreville/Gabon

Tout au long de la démarche judiciaire portée par la médiatrice de la République Busisiwe Mkhwebane, chargée de la lutte contre la corruption, tous les observateurs voyaient la main invisible de Jacob Zuma qui, selon certains, voudrait écarter le mandat présidentiel de son successeur et ancien vice-président de la République, Cyril Ramaphosa. Ainsi, tout était parti de l'élection en 2017 pour le contrôle du célèbre parti historique. Ce d'autant plus que les résultats du scrutin, auquel participaient près de 5 000 délégués de l'ANC, avaient été extrêmement serrés. Cyril Ramaphosa a devancé de 179 voix seulement son adversaire Nkosazana Dlamini Zuma, soutenue par son ex-époux Jacob Zuma.

Une victoire au goût amer pour le camp Ramaphosa qui avait échoué à obtenir la majorité au sein de la nouvelle direction de



Busisiwe Mkhwebane, la médiatrice de République en charge de la lutte contre la corruption, est une proche de l'ancien président Jacob Zuma.

l'ANC, essentielle pour mener à bien ses réformes et se démarquer de l'ère Zuma. Les deux camps se sont parfaitement répartis les six postes clés du parti. Réduisant la marge de manœuvre de l'actuel président autant de l'ANC que de la nation "Arc-en-ciel".

La victoire judiciaire d'hier est prise par certains milieux, politiques notamment, comme une bouffée d'oxygène devant permettre à M. Ramaphosa et ses

partisans de se démarquer de leurs adversaires au sein de la formation politique au pouvoir depuis la fin du système d'apartheid dans les années 1990. Du moins, malgré la clé de répartition des postes-clés de l'appareil partisan, il n'empêche qu'aux yeux des Sud-Africains son image n'est pas écornée comme celle de son prédécesseur empêtré dans des affaires de corruption qui lui donnent aujourd'hui droit à plusieurs procès.